



RECU EN PREFECTURE

Le 14 avril 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230406-D00714710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 14/04/2023

Séance du 6 avril 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 4), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 4), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 4), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 à la question n° 5 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 6), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n° 17 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 4), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 4), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 2)

Secrétaire :

Mme Marie LAMBERT

Étaient absents :

Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 18), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 13), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Christine WERTHE à M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 1 incluse).

OBJET : 24 - Cessions de véhicules et matériels divers

Délibération n° 2023/007147

Cessions de véhicules et matériels divers

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	21/03/2023	Favorable unanime

Résumé :

Chaque année, la Ville de Besançon cède des véhicules, matériels et engins réformés ou dont elle n'a plus l'utilité sur la plateforme de vente aux enchères AgoraStore, de gré à gré ou gracieusement à des associations. Les prix de vente unitaires peuvent dépasser 4 600 € et nécessitent une délibération spécifique d'autorisation de vente et d'encaissement.

La Ville de Besançon organisera des ventes aux enchères destinées à céder des véhicules et matériels réformés ou dont elle n'a plus l'utilité (véhicules et engins ainsi que divers matériels provenant de l'ensemble des services) sur Internet, via un outil de courtage aux enchères géré par la société AgoraStore.

Ainsi, la Ville de Besançon vend, dans le cadre d'une optimisation des moyens, les véhicules suivants dont le prix de vente attendu est supérieur à 4 600 € :

- une FIAT QUBO immatriculée AL-309-JL, première mise en circulation le 09/02/2010 ;
- une FIAT FIORINO immatriculée AX-209-XV, première mise en circulation le 03/08/2010 ;
- une PEUGEOT 206 immatriculée BM-381-NK, première mise en circulation le 26/04/2011 ;
- une CITROEN C4 immatriculée BP-680-GM, première mise en circulation le 30/05/2011 ;
- une RENAULT ZOE immatriculée DX-432-TG, première mise en circulation le 30/11/2015 ;
- un CITROEN JUMPER ISOTHERME immatriculé CQ-254-EF, première mise en circulation le 28/01/2013 ;
- un CITROEN JUMPER ISOTHERME immatriculé CQ-280-EF, première mise en circulation le 28/01/2013 ;
- un CITROEN JUMPER ISOTHERME immatriculé CQ-212-AE, première mise en circulation le 22/01/2013 ;
- un FIAT DUCATO ISOTHERME immatriculé CX-205-GW, première mise en circulation le 26/07/2013 ;
- un FIAT DUCATO CAMIONETTE BENNE immatriculé 8970-ZQ-25, première mise en circulation le 24/11/2008.

La Ville pourra également vendre de gré à gré des matériels et véhicules réformés.

Le produit de ces cessions sera pris en charge sur la ligne de crédit 77-020-775-0022005-32000.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :

- organiser sur Internet des ventes aux enchères de véhicules réformés ou dont la Ville n'a plus d'utilité,
- vendre des véhicules réformés de gré à gré,
- autoriser l'encaissement des produits des ventes,
- procéder aux opérations d'ordre budgétaires relatives à ces cessions de matériels.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Marie LAMBERT,
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT